RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 D 00928
Numéro SIREN : 353 597 768
Nom ou dénomination : LECA

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2021 sous le numéro de dépôt 65849

S.C.I. LECA

Société Civile Immobilière au Capital de 1.524,49 euros
RCS D 353 597 768
26 Quai de Béthune
75004 PARIS

Certifié Conforme
Le 14/8/20
Le gérant
D. LEVEQUE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 AOUT 2020

L'an 2020 et le 14 août à seize heures, les associés de la Société civile immobilière LECA se sont réunis aux Deux Alpes en assemblée générale sur convocation de la gérance.

Sont présents et représentés :

Madame Marie-Armelle LEVEQUE née CAMURAT, représentant quarante six parts en pleine propriété,	46 parts
Monsieur Dominique LEVEQUE, représentant quarante six parts en pleine propriété,	46 Parts
Mademoiselle Émeraude LEVEQUE, représentant quatre parts en pleine propriété,	4 parts
Mademoiselle Hermine LEVEQUE, épouse LONGIN, représentant quatre parts en pleine propriété,	4 parts

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts en pleine propriété sur les 100 parts composant le capital social.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :
- Nomination d'un co-gérant ;
- Adoption des statuts mis à jour

Le Président la discussion, puis, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer en qualité de co-gérante de la société Madame Marie-Armelle Camurat épouse Lévêque aux côtés de Monsieur Dominique Lévêque déjà gérant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'adopter les statuts mis à jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Gérants et les associés.

D.LEVEQUE M.A. LEVEQUE E.LEVEQUE H.LONGIN